



MODALITÉS DE SÉLECTION

BPJEPS « Activités du cirque »

ORGANISATION DE LA SÉLECTION

Les conditions obligatoires pour pouvoir accéder aux **tests des exigences préalables (TEP)** sont :

- Avoir complété et renvoyé le dossier d'inscription aux TEP.

Les conditions pour pouvoir accéder aux **tests de sélection de l'organisme de formation**, puis à la formation sont donc :

- Avoir réussi les tests d'exigences préalables ou posséder une équivalence (cf. liste ci-dessous),
- Avoir complété et renvoyé le dossier d'inscription à la formation,
- Être âgé d'au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation.

TESTS D'EXIGENCES PRÉALABLES (TEP)

Objectif : être capable de reproduire des éléments techniques simples dans les cinq domaines des activités du cirque.

Nous proposons aux candidats de venir s'entraîner à l'école de cirque pour préparer les tests et bénéficier des conseils des intervenants. Contactez-nous pour connaître les disponibilités.

Les équivalences : Les personnes titulaires d'un des diplômes suivants sont exemptées des tests précités :

- le Brevet d'initiateur aux arts du cirque,
- le Baccalauréat L option « arts du cirque »,
- le Brevet artistique des techniciens du cirque,
- le Diplôme des métiers des arts du cirque,
- une dispense délivrée dans le cadre de la VAE.





DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

EXIGENCES

L'ensemble des candidats sera convoqué en début de matinée, après un échauffement collectif, les candidats passeront par petit groupe dans 5 ateliers représentant les 5 familles d'activités, chaque candidat sera évalué de façon individuelle.

Les épreuves sont vérifiées et attestées par l'organisme de formation dans les conditions mentionnées dans le dossier d'habilitation. Lors des épreuves, le candidat sera amené à présenter des éléments techniques et artistiques.

Pour les activités acrobatiques

- être capable de réaliser un enchaînement intégrant pour le moins une roulade avant, une roulade arrière, une roue, une rondade, un équilibre.

Pour les activités de manipulation d'objets

- être capable de réaliser un passing simple avec trois massues par personne,
- être capable de réaliser une routine à trois balles de 10 figures de son choix,
- un tirage au sort sera effectué afin que le(la) candidat(e) présente une des techniques suivante :
 - être capable d'exécuter un enchaînement avec le diabolo,
 - être capable d'exécuter un enchaînement avec le bâton du diable,
 - être capable d'exécuter un enchaînement avec trois boîtes,
 - être capable d'exécuter un enchaînement avec les assiettes.

Pour les activités d'acrobatie aérienne

- être capable de réaliser un enchaînement de dix figures simples au trapèze fixe.

Pour les activités d'équilibre sur les objets mobiles ou fixes

- être capable d'exécuter un enchaînement sur un fil tendu,
- un tirage au sort sera effectué afin que le(la) candidat(e) présente une des techniques suivante :
 - être capable d'exécuter un enchaînement avec un monocycle,
 - être capable d'exécuter un enchaînement avec la planche à rouleau,
 - être capable d'exécuter un enchaînement avec une boule.

Pour les activités d'expression corporelle et artistique

- être capable de présenter un numéro dans une des familles d'activités concernées,
- être capable de présenter un argumentaire autour du numéro présenté.

À l'issue des TEP, chaque candidat* sera reçu devant un jury de deux personnes pour un entretien permettant de vérifier l'adéquation entre sa motivation, son parcours, son implication dans le milieu du cirque et/ou de l'animation et son projet professionnel (30 minutes environ).

* Les candidats dispensés des TEP doivent toutefois se présenter pour l'entretien





LES TESTS DE SÉLECTION DE L'ORGANISME DE FORMATION

Pour pouvoir accéder aux épreuves, des tests de sélection organisés par notre organisme de formation, il est obligatoire de disposer de l'attestation de réussite aux exigences préalables (TEP) ou l'attestation de son équivalence.

- Objectifs :**
- Vérifier le niveau de compétence minimum des candidats, notamment en expression écrite et de s'assurer de leurs conditions d'engagement, afin de les mettre en situation de réussite.
 - Vérifier la capacité des candidats à comprendre, à analyser à s'exprimer à l'oral et à l'écrit.

DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

EXPRESSION ÉCRITE ET COMMUNICATION

Description : Le candidat rédige un texte de présentation à partir d'un document autour d'un évènement culturel, il dispose de 60 minutes maximum. Il présente ensuite son texte et donne son opinion sur cet évènement, 30 mn maximum.

DATES, DURÉE DE LA SÉLECTION

- La durée pour chaque candidat est de 5h00 :
- 3h00 pour les tests d'exigences préalables (TEP),
 - 2h00 pour la sélection de notre organisme.

Si le candidat est accepté, il suivra la **journée de positionnement** qui lui permettra, au vu de son parcours, d'envisager ou non l'éventualité d'allègements de contenus.

A9F7F9DI % SEPTEMBRE 2018
 Tests liés aux Exigences Préalables (TEP)
 Entretiens individuels

>9I DI &\$ SEPTEMBRE 2018
 Épreuve de sélection d'entrée en formation

J9B8F9DI &%G9DH9A6F9 2018
 Ú[•ãñ}}^{^}c

